

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Nom et Prénom du PARTICIPANT UTILISATEUR :

Adresse complète :

Code postal : _ _ _ _ _ Ville :

Téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Mail :

Marque & Modèle de moto :

Immatriculation ou n° de série (OBLIGATOIRE) :

Convention d'utilisation de la piste à usage d'entraînement ou de perfectionnement, pratiqué individuellement ou en groupe.

*L'usager reconnaît, par la signature de cette présente décharge, entreprendre les séances d'initiation et de roulage libre organisées par la TEAM10JONCTE sous son entière responsabilité, et déclare accepter les risques inhérents à cette discipline.

Il renonce ainsi irrévocablement à tous recours, pour lui-même et tous ses ayants droits, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires ou exploitants du site, les constructeurs, les organisateurs, l'équipe de secours, les commissaires de piste, ou toutes autres personnes qui en relèvent à titre quelconque, ainsi que les assureurs des sociétés.

*Il déclare avoir pris connaissance de la piste et de ses dispositifs de sécurité avant de commencer les essais, et accepte sans réserve l'état dans lequel ils se trouvent, renonçant donc à pouvoir exercer une action à l'encontre du Circuit et des organisateurs, qu'il soit accidenté de son fait ou de celui d'une autre personne sur la piste (panneuteur, photographe, commissaire de piste, équipe de sécurité, ...), ou pour toute autre raison.

*La direction du Circuit et/ou l'organisateur ne peuvent être tenus responsables des accidents dont pourraient être victimes les usagers (pilotes et accompagnateurs), tant au niveau corporel que matériel, ni des vols ou litiges survenant entre utilisateurs et/ou accompagnateurs.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'usager déclare avoir pris connaissance de l'article L.321-4 du code du sport rappelées ci-après en matière d'« **assurance individuelle accident** » et de l'intérêt de souscrire ce type de garantie et également avoir pris les dispositions nécessaires relatives aux couvertures d'assurances obligatoires, notamment en matière de « **responsabilité civile** » pour tout dommage causé aux tiers.

Article L321-4 du code du sport : « les associations et fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer ».

*L'utilisateur reconnaît être le seul responsable du véhicule utilisé et s'engage à ne pas prêter ce véhicule à un autre conducteur qui ne serait pas inscrit à cette journée et qui n'aurait pas signé les documents prévus à cet effet.

*Il s'engage à prendre à sa charge toutes les dégradations qu'il pourrait occasionner au titre d'utilisateur de ce Circuit, et toute utilisation de matériel (extincteur, absorbant, ...), liées à un incident avec sa moto, sur la base d'un devis établi par le Circuit et ses organisateurs.

*Il reconnaît prendre connaissance et accepter l'intégralité du Règlement Intérieur du Circuit des Écuyers affiché dans son enceinte.

En outre, il s'engage à respecter les consignes et normes imposées en matière d'équipement du pilote, d'état de fonctionnement de la moto, d'**exigences sonores du circuit**, de sécurité, ...

L'utilisateur reconnaît être informé de **l'interdiction formelle de consommer de l'alcool ou produits stupéfiants** pendant les journées de roulage sur circuit. L'organisateur et le circuit se réserve le droit d'effectuer des contrôles d'alcoolémie aléatoires durant la journée.

*Les organisateurs se réservent les droits, d'interrompre à tout instant l'évolution des utilisateurs pour des raisons de sécurité, et d'exclure de façon définitive un participant ou un accompagnateur dont le comportement empêcherait le bon déroulement de la journée ; Les personnes concernées ne pourront prétendre à aucun remboursement des frais d'inscription, même partiellement.

*Le participant utilisateur dénommé ci-dessus, déclare être titulaire du permis de conduire ou du CASM en cours de validité.

* Il certifie n'avoir aucune contre-indication médicale à pratiquer la conduite de la moto sur circuit.

*Données à caractère personnel :

Les Parties déclarent se conformer aux dispositions de la loi no 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004 (la « Loi Informatique et Liberté ») ainsi qu'au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 sur la protection des données (RGPD).

Le Circuit des Ecuyers et les organisateurs ne conserveront les données à caractère personnel qui pourraient lui être confiées dans le cadre de l'exécution du présent contrat que pour la durée de celui-ci et uniquement dans le but d'assurer la sécurité et la conformité des usagers du Circuit et de son personnel.

Hormis une utilisation pour les besoins d'exécution du traitement, Le Circuit des Ecuyers et les organisateurs s'interdisent de procéder à la communication, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, des données qui pourraient être collectées et/ou transmises à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

*L'utilisateur autorise les organisateurs et le circuit à réaliser tout enregistrement de son image et/ou de sa voix, par quelque procédé que ce soit, sur tout support et en particulier sur ces supports digitaux (sites internet, applications web, réseaux sociaux, ...), ses brochures et plaquettes commerciales et promotionnelles, les vidéogrammes, à des fins promotionnelles, publicitaires, illustratives ou informatives. La présente cession de droits à l'image est valable pour le monde entier et pour une durée illimitée, et intervient à titre gratuit au bénéfice exclusif des organisateurs et du circuit.

Fait à, le

Signature, précédée de la mention manuscrite « *Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus et accepte les conséquences de toutes fausses déclarations* » :